

## Le SNUipp-FSU 15 à vos côtés !

Plus que jamais nous sommes à vos côtés au quotidien. Cette période de crise, durant laquelle l'administration est restée silencieuse, en est le parfait exemple. Quelles informations pertinentes nous permettant de faire face à cette situation inédite nous ont-elles été envoyées par la DSDEN ? Le 3 mai nous n'avions toujours pas de courrier officiel nous informant d'une prérentrée le 11 mai et d'une rentrée le 12 mai. À croire que pour se tenir informé, il faudrait lire La Montagne et regarder les chaînes d'info...

Nous avons été présents, et nous le serons encore. Pour vous répondre, vous écouter, vous orienter, vous aider, vous défendre. Notre site internet n'a jamais été aussi consulté. Nos comptes-rendus exhaustifs n'ont jamais été aussi lus. Et vos remerciements et encouragements n'ont jamais été aussi nombreux.

Au SNUipp-FSU 15, tout comme vous, nous n'avons pas compté nos heures pour pallier les manques de l'administration.

Si vous êtes aussi nombreux à nous questionner et à nous lire, il faut que vous soyez aussi nombreux à adhérer.

Tout ce travail n'est matériellement (et psychologiquement !) possible que grâce aux cotisations de nos syndiqués. Alors, nous ne nous lancerons pas dans une longue explication pour vous dire pourquoi c'est important. Si vous avez lu un de nos mails, regardé une de nos pages internet, vous le savez déjà.

### **Syndiquez-vous dès maintenant pour l'année 2020-2021 !**

Pour cela, vous retrouverez le bulletin de syndicalisation sur la dernière page. Le bureau du SNUipp-FSU 15, après cette année de luttes, a décidé de mettre en place une caisse de solidarité au long cours. La participation de chacun est bien entendue libre. Ce n'est pas lors des coups durs que nous devons réagir. Le montant que vous déciderez d'allouer à la caisse de solidarité sera intégré à votre cotisation syndicale, et par conséquent, déductible également de vos impôts.

Vous pouvez également participer librement à la caisse de solidarité : dans ce cas, votre don n'étant pas considéré comme fait à un organisme d'utilité publique, il n'y a pas de déduction d'impôts. Vous pouvez adresser directement votre chèque au SNUipp-FSU15, en précisant au dos, Caisse de solidarité.



